

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 1/9
	Révision n°: 8
TECHNO DEGOUDRONNANT LOURD	Date : 06/08/2018
	Remplace la fiche : 22/07/2015
	303302

Fournisseur

IPC

10, quai Malbert
CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 France
Tél. n° vert : 0 800 38 19 26
ipc@ipc-sa.com

SECTION 1 : Identification du mélange et de la Société

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **TECHNO DEGOUDRONNANT LOURD**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dégoudronnant lourd

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

Voir fournisseur.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Contactez le 01.45.42.59.59 (INRS) pour la France.

Contactez le +32.70.245.245 (Centre Antipoison) pour la Belgique.

1.5. Autre information

Réservé à un usage professionnel.

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

Flam. Liq. 3 (H226)
STOT SE 3 (H336)
Asp. Tox. 1 (H304)
Aquatic Chronic 3 (H412)

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations



Pictogrammes de danger

: **GHS02**

GHS07

GHS08

Mention d'avertissement

: **DANGER**

Composants dangereux

: SOLVANT NAPHTA aromatique léger (point d'ébullition bas), Hydrocarbures C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, < 2 % aromatiques.

Mentions de danger

H226 : Liquide et vapeurs inflammables.

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases EUH

EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence

P102 : Tenir hors de portée des enfants.

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 2/9
	Révision n°: 8
TECHNO DEGOUDRONNANT LOURD	Date : 06/08/2018
	Remplace la fiche : 22/07/2015
	303302

SECTION 2 : Identification des dangers (suite)

P273 : Eviter le rejet dans l'environnement.

P280 : Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux.

P301+P330+P331 : EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P304+P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P311 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P404 : Stocker dans un récipient fermé.

P501 : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 3 : Composition/Informations sur les composants

3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2. Mélanges

Composition

Identification	Nom	Classification	%
CAS : 64742-48-9 EC : 919-857-5 REACH : 01-2119463258-33	HYDROCARBONES C9-C11, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLIQUES, < 2 % AROMATIQUES	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304	50-80
INDEX : 649-356-00-4 EC : 918-668-5	SOLVANT NAPHTA aromatique léger (point d'ébullition bas)	Asp. Tox. 1, H304 Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H335 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 2, H411	10-20
CAS : 68603-42-9 EC : 931-329-6 REACH : 01-2119490100-53	DIETHANOLAMIDE DE COPRAH	Eye Dam. 1, H318 Skin Irrit. 2, H315 Aquatic Chronic 2, H411	1-5
INDEX : 603-014-00-0 CAS : 111-76-2 EC : 203-905-0 REACH : 01-2119475108-36	2-BUTOXYETHANOL	Acute Tox. 4 (inhalation), H332 Acute Tox. 4 (dermal), H312 Acute Tox. 4 (oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319	1-5
Pour le texte complet des phrases H/EUH Mentionnées dans ce chapitre, voir le § 16			

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 3/9
	Révision n°: 8
TECHNO DEGOUDRONNANT LOURD	Date : 06/08/2018
	Remplace la fiche : 22/07/2015
	303302

SECTION 4 : Premiers secours

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

En cas de contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

En cas de contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.

En cas d'ingestion

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Après inhalation

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Après ingestion

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse, poudre sèche, dioxyde de carbone, eau pulvérisée, sable.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie

Liquide et vapeurs inflammables.

Danger d'explosion

Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 4/9
	Révision n°: 8
TECHNO DEGOUDRONNANT LOURD	Date : 06/08/2018
	Remplace la fiche : 22/07/2015
	303302

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédure d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les § 7 et 8.

Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Ecarter toute source d'ignition.

Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique.

Pour les non secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelle appropriés (voir §8).

Eloigner le personnel superflu.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelle appropriés (voir §8).

Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Eviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées.

Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

6.4. Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le § 8.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement

Manipuler les conteneurs vides avec précautions, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

Pas de flamme nue. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Conserver dans l'emballage d'origine.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Produit incompatibles

Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles

Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Sources de chaleur.

7.3. Utilisation finale particulière

Aucune donnée n'est disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 5/9
	Révision n°: 8
TECHNO DEGOUDRONNANT LOURD	Date : 06/08/2018
	Remplace la fiche : 22/07/2015
	303302

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

2-butoxyéthanol (111-76-2)		
France	Nom local	2-butoxyéthanol
France	VME (mg/m ³)	9.8
France	VME (ppm)	2
France	VLE (mg/m ³)	147.6
France	VLE (ppm)	30
Belgique	Valeur seuil (ppm)	20
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	98
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	50
Belgique	Valeur courte durée (mg/m ³)	246
Belgique	Classification additionnelle	D

8.2. Contrôle de l'exposition

Equipement de protection individuelle

Eviter toute exposition inutile

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Protection des voies respiratoires

Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire.

Protection oculaire

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité. Eviter le contact avec les yeux.

Fontaine oculaire avec liquide adapté. A défaut, point d'eau à proximité.

Protection des mains

Gants de protection en latex. Porter des gants appropriés. Gants en caoutchouc nitrile.

Protection de la peau et du corps

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un vêtement de protection approprié.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humides.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Liquide
Couleur	: Incolore
Odeur	: Caractéristique, aromatique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée n'est disponible
pH	: Aucune donnée n'est disponible
Point de fusion/Point de congélation	: Aucune donnée n'est disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Aucune donnée n'est disponible
Point d'éclair [°C]	: environ 40°C
Taux d'évaporation	: Aucune donnée n'est disponible
Inflammabilité	: Liquide et vapeurs inflammables
Limites supérieures d'inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Limites inférieures d'inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Densité de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Densité relative	: 0.80 +/- 0.01
Hydrosolubilité	: Miscible avec l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée n'est disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée n'est disponible
Viscosité	: < 20 mm ² /s

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 6/9
	Révision n°: 8
TECHNO DEGOUDRONNANT LOURD	Date : 06/08/2018
	Remplace la fiche : 22/07/2015
	303302

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques (suite)

Propriétés explosives	: Aucune donnée n'est disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée n'est disponible
9.2. Autres informations	
COV	: 97 %

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Neutre.

10.2. Stabilité chimique

Liquide et vapeurs inflammables. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

Stable dans des conditions normales de stockage, de manutention et d'utilisation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Eviter : les rayons directs du soleil, les températures extrêmement élevées ou extrêmement basse. Flamme nue. Chaleur. surchauffe. Etincelles.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts et bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Fumée, monoxyde et dioxyde de carbone. Peut libérer des gaz inflammables.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Non classé.

Diethanolamide de coprah (68603-42-9)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
2-butoxyéthanol (111-76-2)	
DL50 orale rat	1746 mg/kg
DL50 cutanée cochon d'inde	> 2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

pH : Non spécifiquement concerné.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

pH : Non spécifiquement concerné.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 7/9
	Révision n°: 8
TECHNO DEGOUDRONNANT LOURD	Date : 06/08/2018
	Remplace la fiche : 22/07/2015
	303302

SECTION 11 : Informations toxicologiques (suite)

Cancérogénicité

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - eau

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité aquatique aiguë

Non classé.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Diethanolamide de coprah (68603-42-9)	
CL50 poisson 1	2.4 mg/l
CE50 Daphnie 1	3.2 mg/l
2-butoxyéthanol (111-76-2)	
CL50 poisson 1	1474 mg/l
CE50 Daphnie 1	1550 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	1840 mg/l algues vertes

12.2. Persistance et dégradabilité

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. Le ou les agents tensioactifs contenus dans cette préparation sont facilement biodégradables selon les critères de biodégradabilité définis par le règlement CE n° 648/2004).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non établi.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII.

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII.

12.6. Autres effets néfastes

Eviter le rejet dans l'environnement.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 8/9
	Révision n°: 8
TECHNO DEGOUDRONNANT LOURD	Date : 06/08/2018
	Remplace la fiche : 22/07/2015
	303302

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/CE.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage

Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Indications complémentaires

Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

Ecologie -déchets

Éviter le rejet dans l'environnement. Déchets dangereux par suite de leur toxicité.

SECTION 14 : Informations relatives aux transports

14.1 Numéro ONU : 1993

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (SOLVANT NAPHTAS)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR : Classe 3

RID : Classe 3

IMDG : Classe 3

IATA : Classe 3

14.4. Groupe d'emballage

ADR : III

RID : III

IMDG : III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR : Non

RID : Non

IMDG : Non

IATA : Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée n'est disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée n'est disponible.



SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Dispositions particulières

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.2. Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006)

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.3. Biocide (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE)

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.4. Tableau des maladies professionnelles selon le Code du Travail français

N° TMP Libellé

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.5. Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français

Aucune donnée n'est disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 9/9
	Révision n°: 8
TECHNO DEGOUDRONNANT LOURD	Date : 06/08/2018
	Remplace la fiche : 22/07/2015
	303302

SECTION 15 : Informations réglementaires (suite)

15.1.6. Nomenclature des installations classées (France)

N° ICPE	Désignation de la rubrique	Régime	Rayon
4331	Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330. La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant :		
	1. Supérieure ou égale à 1 000 t	A	2
	2. Supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 1 000 t	E	
	3. Supérieure ou égale à 50 t mais inférieure à 100 t	DC	
	Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 5 000 t.		
	Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 50 000 t.		

Régime : A : Autorisation ; E : Enregistrement, D : Déclaration ; S : Servitude d'utilité publique ; C : soumis au Contrôle périodique prévu par l'article L512-11 du code de l'environnement.

Rayon : Rayon d'affichage en Kilomètres.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 16 : Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

Libellés des phrases H, EUH figurant au paragraphe 3 :

H226 : Liquide et vapeurs inflammables

H302 : Nocif en cas d'ingestion

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H312 : Nocif par contact cutané

H315 : Provoque une irritation cutanée

H318 : Provoque des lésions oculaires graves

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

H332 : Nocif par inhalation

H335 : Peut irriter les voies respiratoires

H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

Liste des § modifiés lors de la dernière révision : §2-3-6-7-8-10-12-13-15

Fin du document